

ADSEA 83

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres

ADSEA 83

230 rue Marcellin Berthelot
ZI La Garde
83130 LA GARDE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADSEA 83 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 Mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Immeuble Palazzo, 31, avenue Simone Veil CS 71066, 06204 Nice Cedex 3
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité, le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier arrêtés le 19 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication de l'association appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 22 juin 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Patrick Bracco

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>	43 296	43 296		8 137
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	49 612	38 362	11 250	18 148
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 816 104	1 042 146	773 958	737 367
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	591 529		591 529	568 590
Total I	2 500 541	1 123 804	1 376 737	1 332 242
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	11 587		11 587	
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	3 597 621	12 362	3 585 259	3 656 043
<i>Autres créances</i>	319 874		319 874	402 079
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	13 908		13 908	13 908
<i>Disponibilités</i>	6 821 192		6 821 192	7 884 760
<i>Charges constatés d'avance</i>	154 650		154 650	212 466
Total II	10 918 833	12 362	10 906 471	12 169 256
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 419 374	1 136 166	12 283 208	13 501 498
Llegs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairem ents compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	657 052	657 052
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	1 540 320	46 554
Réerves		
Réserves pour projets de l'entité	2 929 748	2 924 702
Autres réserves	40 000	40 000
Report à nouveau	-4 582 799	-4 538 986
Excédent ou déficit de l'exercice	1 050 263	1 455 476
Situation nette (sous-total)	1 634 585	584 798
Subventions d'investissement	189 038	186 838
Provisions réglementées	1 643 633	1 654 628
Total I	3 467 257	2 426 264
FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Fonds dédiés	420 354	98 884
Total II	420 354	98 884
PROVISIONS		
Provisions pour risques	632 546	652 546
Provisions pour charges	2 000	363 289
Total III	634 546	1 015 835
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 306 898	5 402 717
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	64 823	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791 318	784 390
Dettes fiscales et sociales	2 989 702	3 061 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 210	96 508
Autres dettes	567 518	596 760
Produits constatés d'avance	17 583	18 218
Total IV	7 761 051	9 960 515
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 283 208	13 501 498
(1) Dont à plus d'un an (a)	358 473	
Dont à moins d'un an (a)	7 337 756	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 306 898	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	27 822 810	23 995 124
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	292 437	317 655
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	26 154	295 956
Utilisation des fonds dédiés	185 724	
Autres produits	681 340	578 008
Total I	29 008 465	25 186 742
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	10 551 006	8 086 556
Impôts, taxes et versements assimilés	1 357 856	939 875
Salaires et traitements	10 345 365	9 464 925
Charges sociales	4 476 970	4 358 672
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	268 041	165 340
Dotations aux provisions		160 568
Reports en fonds dédiés	145 238	
Autres charges	729 505	658 485
Total II	27 873 981	23 834 420
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 134 484	1 352 322
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	251	203
Total III	251	203
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	251	203

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 134 735	1 352 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	47 076	342 073
Sur opérations en capital	50 189	56 291
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 571	72 101
Total V	108 836	470 465
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	145 565	245 210
Sur opérations en capital	47 743	60 323
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		61 981
Total VI	193 308	367 514
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-84 472	102 951
Total des produits (I+III+V)	29 117 552	25 657 410
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	28 067 289	24 201 935
EXCEDENT OU DEFICIT	1 050 263	1 455 476

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADSEAAV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 12 283 208 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 050 263 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes en difficulté du Var, ADSEAAV (dite la Sauvegarde), déclarée en sous-préfecture le 21 janvier 1958 et issue de l'Association Toulonnaise de Protection de l'Enfance créée le 14 janvier 1947, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'Association a pour but le soutien et l'accompagnement des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté. Pour cela, elle a la capacité à créer et gérer des établissements et structures qui permettent de répondre à ce but et à développer des actions de formation, de recherche, d'études et d'accompagnement, d'agir avec tous les organismes publics et privés nécessaires à ses missions.

Toutes les actions de l'Association sont présentes sur l'ensemble du département du Var.

Les actions menées par l'Association sont diverses. Elle gère des actions aux financements pérennes (dites conventionnées) et aux financements renouvelables annuellement (dites subventionnées). L'organisation par Pôles, mise en place en septembre 2013, permet de répartir les actions comme suit :

RESSOURCES, MILIEU OUVERT , MINEURS NON ACCOMPAGNES, HEBERGEMENT, SOINS-SANTE- INSERTION, INVESTIGATION SOUTIEN A LA PARENTALITE.

La répartition des activités est la suivante :

ACTIVITES CONVENTIONNEES

POLE RESSOURCE: SIEGE SOCIAL

POLE MILIEU OUVERT: AEMO, AEMO SPECIAL JEUNES

POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES : FJT, HOTEL, EVALUATION, MIISE A L ABRI, DIFFUS,SAUO(experimentation)

POLE HEBERGEMENT: PFS, RESEAU

POLE SOIN: ACT, CMPP, ESAT SOCIAL, LHSS, SAVS

POLE INVESTIGATION SOUTIEN A LA PARENTALITE : MJIE

ACTIVITES NON CONVENTIONNEES

POLE RESSOURCE: ASSOCIATION

POLE INVESTIGATION SOUTIEN A LA PARENTALITE: MEDIATION FAMILIALE,ESPACE RENCONTRE.

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

CHANGEMENT DE METHODE DE COMPTABILISATION DES PROVISIONS POUR RETRAITES

En 2019, la provision pour retraite a été constaté au poste fonds dédiés au lieu du poste provision pour risques et charges.

Sur l'exercice, un fonds dédié d'un montant de 331 574€ a été constitué d'une part par le reclassement d'un montant de 361 289€ correspondant aux provisions pour risques et charges au 31/12/2018 d'autre part par la dotation au compte de résultat d'un montant de 101 575€ et enfin par la reprise sur fonds dédiés de 131 290€.

Ces variations ont été constatées au résultat d'exploitation.

Autres éléments significatifs

SUIVI DES PROVISIONS SIGNIFICATIVES CONSTATEES EN 2017

Lors de la clôture des comptes annuels 2017, il a été constaté les provisions suivantes :

- o 651.837€ de provision pour litiges
- o 711.443€ de réserve de trésorerie
- o 472.200€ de réserve à l'investissement
- o 10.000€ de dotation complémentaire de la provision pour retraite

Ces sommes représentent un montant total de 1.845.480€. Ce montant a diminué le résultat comptable 2017 pour un montant équivalent. Dans ces conditions le résultat 2017 est déficitaire de 162.548 €.

En date du 24 avril 2018, l'Association a informé par courrier le Conseil Départemental de ces opérations comptables. En date du 16 mai 2018, les services du Conseil Département nous ont précisé par courrier qu'il ne se prononcerait sur l'acceptation des provisions proposées qu'après analyse des comptes administratifs 2017. Un rejet partiel ou en totalité de ces charges aurait pour conséquences économiques et financières de diminuer les fonds associatifs et les montants des financements 2019 à hauteur des provisions rejetées. Au jour de l'arrêté des comptes annuels 2019, l'Association n'a pas reçu d'information supplémentaire de la part du Conseil Départemental.

SUIVI DE LA DETTE DU CMPP VIS A VIS DE L'ARS

À la suite d'un arrêté tardif du prix de séance 2010 du CMPP, il en ressortait un prix de journée nettement inférieur au prix de séance facturé et débouchait sur une rétroactivité du prix de séance négative. Au regard de la situation exceptionnelle, l'ARS a notifié dans le rapport de tarification qu'elle ne procèderait pas à la rétroactivité du prix de séance et que l'excédent de produit dégagé (soit 737.868,72€) serait repris par tiers à compter du budget prévisionnel 2012.

L'ARS sur les budgets prévisionnels 2012, 2013 et 2014 n'a pas repris cet excédent conformément au rapport de tarification 2010.

En 2015, l'ARS a notifié à l'Association le reclassement de cet excédent en dette. Cette dernière est reprise sur 10 ans en diminution des produits sur les budgets prévisionnels à compter de 2015.

Pour respecter les mécanismes comptables de reprise de résultat des établissements sociaux et médico-sociaux, le solde de la dette a été maintenue dans le compte 10686000 (Réserve de compensation).

Suite à un courrier en date du 21/01/2016, le solde de la dette, soit 716.945,08€ au 31/12/2015, l'ARS nous informe que cette dernière sera reprise par dixième jusqu'à extinction. Cette dette viendra en déduction des charges d'exploitation des budgets prévisionnels et n'entre pas dans le mécanisme comptable de reprise de résultat des établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous avons alors procédé à son reclassement en compte 46600000 "Excédents de versements" ce qui a eu pour effet la diminution de la réserve de compensation.

Au 31/12/2019, ce compte présente un solde de 430 165 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En raison de l'épidémie de Covid19, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30/01/2020 et déclaré la pandémie le 11/03/20. Le gouvernement français a par conséquent pris des mesures de confinement à compter du 16/03/2020.

L'Association a mis en place plusieurs mesures propres à garantir la santé et la sécurité de ses salariés et à assurer la continuité de son

Faits caractéristiques

activité, à savoir notamment:

- l'information des salariés sur les mesures et aménagements rendus nécessaires par la crise sanitaire,
- la généralisation du télétravail dans la mesure du possible,
- la prise en compte de vulnérabilités liées à la santé.

Il n'a pas été fait appel aux mesures de chômage partiel, ni à celles des délais de paiements des échéances sociales et fiscales.

Il n'y a pas de conséquences financières sur les différentes activités de l'ADSEA 83 pour lesquelles la continuité d'exploitation n'a pas été remise en cause.

L'association supportera en 2020 les coûts liés à la mise en sécurité des salariés et à l'achat d'équipements de protection. Ces coûts sont chiffrés à la date d'arrêté des comptes 2019 à environ 100 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	43 296			43 296
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 034	3 578		49 612
Immobilisations incorporelles	89 330	3 578		92 908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	703 205	90 423	8 823	784 805
- Matériel de transport	62 581	73 906		136 487
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	844 771	108 431	69 227	883 974
- Emballages récupérables et divers	9 533	1 305		10 837
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et accomptes				
Immobilisations corporelles	1 620 090	274 065	78 050	1 816 104
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	568 590	22 939		591 529
Immobilisations financières	568 590	22 939		591 529
ACTIF IMMOBILISE	2 278 009	300 582	78 050	2 500 541

Immobilisations incorporelles

Entre 2008 et 2012, des immobilisations en cours ont été constatées dans le compte 23200000 à l'actif du bilan pour un montant de 182.983,84€. Ces sommes correspondaient aux frais d'architecte programmiste liés à l'agencement des futurs locaux de Toulon, La Valette et Draguignan prévus en acquisition.

En 2011, l'Association a décidé de louer ces locaux, et donc de ne plus se porter acquéreur, et a imposé l'agencement des locaux aux promoteurs immobiliers conformément aux plans réalisés par l'architecte programmiste.

Ces immobilisations seront amorties dans le compte agencements et installations diverses dès lors que l'Association prendra possession des lieux et que la durée d'amortissement sera validée par les financeurs.

En 2013, les immobilisations en cours des sites de La Valette et de Toulon ont été inscrites dans le compte Agencement et installations diverses (21811000) et amorties sur 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2013 pour le site de La Valette du Var et à partir du 07/10/2013 pour le

Notes sur le bilan

site de Toulon.

Au 31/12/2013, le solde de ce compte est de 29.978,94 euros représentant les frais engagés par l'Association pour les sites de Draguignan.

En 2018, ces frais ont été immobilisés dans le compte Agencements et installations diverses à partir du 01/06/2018 sur 10 ans lors du déménagement des services de Draguignan vers le nouveau bâtiment situé Avenue Paul Arène.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	35 159	8 137		43 296
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 886	10 476		38 362
Immobilisations incorporelles	63 045	18 613		81 658
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	311 950	130 694	8 499	434 145
- Matériel de transport	33 707	17 327		51 034
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	530 758	87 520	69 143	549 134
- Emballages récupérables et divers	6 308	1 524		7 832
Immobilisations corporelles	882 722	237 065	77 642	1 042 146
ACTIF IMMOBILISE	945 767	255 678	77 642	1 123 804

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 663 675 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	591 529		591 529
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 597 621	3 597 621	
Autres	319 874	319 874	
Charges constatées d'avance	154 650	154 650	
Total	4 663 675	4 072 145	591 529
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures a etablir	988 958
Fournisseurs - avoir a recevoir	35 528
Ijss	18 109
Produits a recevoir	103 826
Total	1 146 421

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	3 781	12 362	3 781	12 362
Total	3 781	12 362	3 781	12 362
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12 362	3 781	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	657 052				657 052
Fonds propres avec droit de reprise	46 554		1 493 766		1 540 320
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 964 702		22 822	17 775	2 969 748
Report à Nouveau	-4 538 986			43 813	-4 582 799
Excédent ou déficit de l'exercice	1 455 476	-1 455 476			1 050 263
Situation nette	584 798	-1 455 476	1 516 588	61 588	1 634 585
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	186 838		2 300	100	189 038
Provisions réglémentées	1 654 628			10 994	1 643 633
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	2 426 264	-1 455 476	1 518 888	72 682	3 467 257

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	361 289				
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales	2 000				2 000
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	652 546		20 000		632 546
Total	1 015 835		20 000		634 546
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			20 000		
Financières					
Exceptionnelles					

En 2019, la provision pour retraite a été constaté au poste fonds dédiés au lieu du poste provision pour risques et charges.

Sur l'exercice, un fonds dédié d'un montant de 331 574€ a été constitué d'une part par le reclassement d'un montant de 361 289€ correspondant aux provisions pour risques et charges au 31/12/2018 d'autre part par la dotation au compte de résultat d'un montant de 101 575€ et enfin par la reprise sur fonds dédiés de 131 290€.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 696 229 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 306 898	3 306 898		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791 318	791 318		
Dettes fiscales et sociales	2 989 702	2 989 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 210	23 210		
Autres dettes (**)	567 518	209 045	286 778	71 695
Produits constatés d'avance	17 583	17 583		
Total	7 696 229	7 337 756	286 778	71 695
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	124 284
Dettes pour congés payés	1 359 041
Dettes pour rt	77 511
Personnel charges à payer	18 851
Personnel charges à payer	11 883
Dette fcp cet	335 523
Charges sociales à payer	41 330
Total	1 968 423

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	154 650		
Total	154 650		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	17 583		
Total	17 583		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 46 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
					A - B + C
ASSOCIATION		640	640	667	667
CMPP		7 524	1 143		6 381
ACT		49 589	23 298	43 663	69 954
LHSS		8 077	300		7 777
ESAT SOCIAL		1 575			1 575
SIEGE		31 479	29 054		2 425
Total	98 884		54 435	44 330	88 779

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales		5 886
Dons, libéralités		50
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		139 629
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		47 743
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		47 076
Produits des cessions d'éléments d'actif		50 189
Subventions d'investissement virées au résultat		100
Autres provisions réglementées		11 471
TOTAL	193 308	108 836

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		1 050 263
SIEGE		6 626
AEMO		283 014
PFS	11 716	
RESEAU		26 116
AEMO SPECIALE JEUNE	24 348	
CMPP		179 617
MNA FJT		24 501
MNA HOTEL		527 425
MNA EVALUATION	328 781	
MNA DIFFUS		528 064
ACT		91 345
MJIE	34 841	
LHSS	8 368	
ESAT SOCIAL		18 485
SAVS		2 771
SAUO	142 189	
Part du résultat sur gestion conventionnée	550 243	1 687 963
Part du résultat sur gestion libre	87 457	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 330 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	13	47	60	54
Employés	85	247	332	276
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	98	294	392	330

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération et/ou d'avantage en nature.

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants n'est pas mentionnée afin de ne pas donner une information individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>caution solidaire sur un prêt bancaire souscrit par le fonds dotation ADSEAAV</i>	3 500 000
<i>Intérêts et commissions afférents à ce prêt non valorisé</i>	3 500 000
Avals et cautions	3 500 000
Engagements en matière de pensions	1 908 980
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>contrats de locations longue durée de véhicules cf le commentaire relatif à la valorisation</i>	
Autres engagements donnés	
Total	5 408 980

Le montant du fonds dédié constitué pour indemnité de départ à la retraite au 31/12/2019 est de 331 574€.

L'engagement pour indemnités de départ en retraite est évalué au 31/12/2019 à 1 908 980 €. L'engagement se réparti comme suit :

A 1 an : 218 915 €

Entre 1 et 5 ans : 387 201 €

Supérieur à 5 ans : 1 302 864 €.

La convention collective de l'Association (CCN66) prévoit une indemnité de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

La méthode de calcul utilisée est basée sur la date d'entrée du salarié dans la convention. En fonction de l'ancienneté du salarié, l'indemnité de départ en retraite est calculée comme suit

- 1 mois de salaire à partir de 10 ans d'ancienneté

- 3 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté

- 6 mois de salaires pour 25 ans et plus d'ancienneté

Le montant de 1 908 980 € correspond à l'indemnité théorique que l'Association devrait verser au moment du départ à la retraite de ses salariés.

Il a été tenu compte des probabilités de turnover (3,17%) et de mortalité (table insee). Un taux d'actualisation correspondant au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité (1,6%) a été appliqué.

Au 01/01/2015 et conformément à la nouvelle réglementation, le DIF a évolué en CPF. Ce dernier n'est pas évalué.

Locations longue durée véhicules:

128 véhicules sous contrats LLD d'une durée de 36 mois. L'engagement à court terme n'est pas valorisé. Ces contrats représentent en 2019 une charge d'exploitation d'un montant de 310 128 €.